

COMMUNE DE LANNEDERN

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 16 MARS 2017 à 18H00

SALLE DU CONSEIL

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-sept, le seize mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LANNÉDERN, légalement convoqué le neuf mars 2017, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Georges POULIQUEN, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice ;

M. Jean-Marc CLOST est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu-rendu et les délibérations du précédent conseil en date du 23 février 2017 sont approuvés à l'unanimité.

1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE EXERCICE 2016

Il s'agit d'approuver la gestion, par Monsieur le Trésorier de PLEYBEN, Receveur Municipal, du budget de la commune.

En application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, Monsieur le Trésorier sollicite du Conseil Municipal l'approbation de sa gestion 2016 pour le budget municipal.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier et

accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier de PLEYBEN, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2016

Monsieur Jean Marc CLOST, Adjoint au Maire, donne lecture du Compte Administratif 2016 de la commune. La balance générale, ci-dessous, fait apparaître les résultats de l'exercice :

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	556 683,85	273 970,00	830 653,85
Titres de recettes émis	510 179,84	272 808,94	782 988,78
Réductions de titres	0,00	470,25	470,25
Recettes nettes	510 179,84	272 338,69	782 518,53
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires	556 683,85	273 970,00	830 653,85
Mandats émis	410 047,65	247 534,87	657 582,52
Annulations de mandats	0,00	69,07	69,07
Dépenses nettes	410 047,65	247 465,80	657 513,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT	100 132,19	24 872,89	125 005,08
Déficit			

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 du budget commune

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

3 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNE EXERCICE 2016

Vu le Compte Administratif 2016 établi par Monsieur le Maire,

Vu le Compte de Gestion 2016 établi par Monsieur Yves SALLOU, Trésorier de PLEYBEN, Receveur Municipal,

Vu les résultats de l'exercice 2016 repris dans le tableau ci-dessous,

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN CONSIDERATION POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INVESTISSEMENT	19 091,05		100 132,19	Dépenses 94 676 Recettes 197 684	103 008	222 231,24
FONCTIONNEMENT	27 743,85	27 743,85	24 872,89			24 872,89

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'inscription à la section d'investissement de la somme de 20 000 € à l'article R1068 au titre des excédents de fonctionnement capitalisés et 4 872,89 € en excédent de fonctionnement reporté à l'article R002

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

4 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE – Année 2017

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir les taux d'imposition votés en 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation	15,07 %
- Foncier bâti	15,39 %
- Foncier non bâti	38,68 %

Il est proposé au conseil une augmentation sur le taux du foncier bâti de 15,39 à 16,39%.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

5 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

Monsieur Le Maire donne lecture des propositions de crédits inscrites au Budget Primitif communal 2017 :

► La section de fonctionnement s'équilibre à :	285 423,89 €
► La section d'investissement s'équilibre à :	734 773,22 €

TOTAL 1 020 197,11 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 de la commune.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

6 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2016

Il s'agit d'approuver la gestion, par Monsieur le Trésorier de PLEYBEN, Receveur Municipal, du budget du service assainissement.

En application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, Monsieur le Trésorier sollicite du Conseil Municipal l'approbation de sa gestion 2016 pour le budget du service assainissement.

Après s'être fait présenter le budget du service assainissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier et accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour le service de l'assainissement pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier de PLEYBEN, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

7 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2016

Monsieur Jean Marc CLOST, Adjoint au Maire, donne lecture du Compte Administratif 2016 du service assainissement. La balance générale, ci-dessous, fait apparaître les résultats de l'exercice :

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ASSAINISSEMENT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	7 329,04	11 421,53	18 750,57
Titres de recettes émis	5 331,00	8 702,58	14 033,58
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	5 331,00	8 634,49	13 965,49
DÉPENSES			

Autorisations budgétaires	7 239,04	11 421,53	16 766,83
Mandats émis	6 001,55	9 560,72	15 444,59
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	6 001,55	9 560,72	15 444,59
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent			
DEFICIT	-670,55	-926,23	-1 596,78

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 du budget assainissement.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

8 AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2016

Vu le Compte Administratif 2016 établi par Monsieur le Maire,
Vu le Compte de Gestion 2016 établi par Monsieur Yves SALLOU, Trésorier de PLEYBEN, Receveur Municipal,
Vu les résultats de l'exercice 2016 repris dans le tableau ci-dessous :

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 (ASSAINISSEMENT)

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN CONSIDERATION POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INVESTISSEMENT	-1 327,49		-670,55	Dépenses 0	0	-1 998,04
				Recettes 0		
FONCTIONNEMENT	-1 860,81	0,00	-926,23	0	0	-2 787,04

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'inscription à la section de fonctionnement de la somme de - 2787,04 € à la ligne 002 au titre de déficit reporté.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

9 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire donne lecture des propositions de crédits inscrites au Budget Primitif du service assainissement 2017 :

▶ La section de fonctionnement s'équilibre à	11 618,04 €
▶ La section d'investissement s'équilibre à	8 098,04 €
TOTAL	19 716,08 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du service assainissement.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

10 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

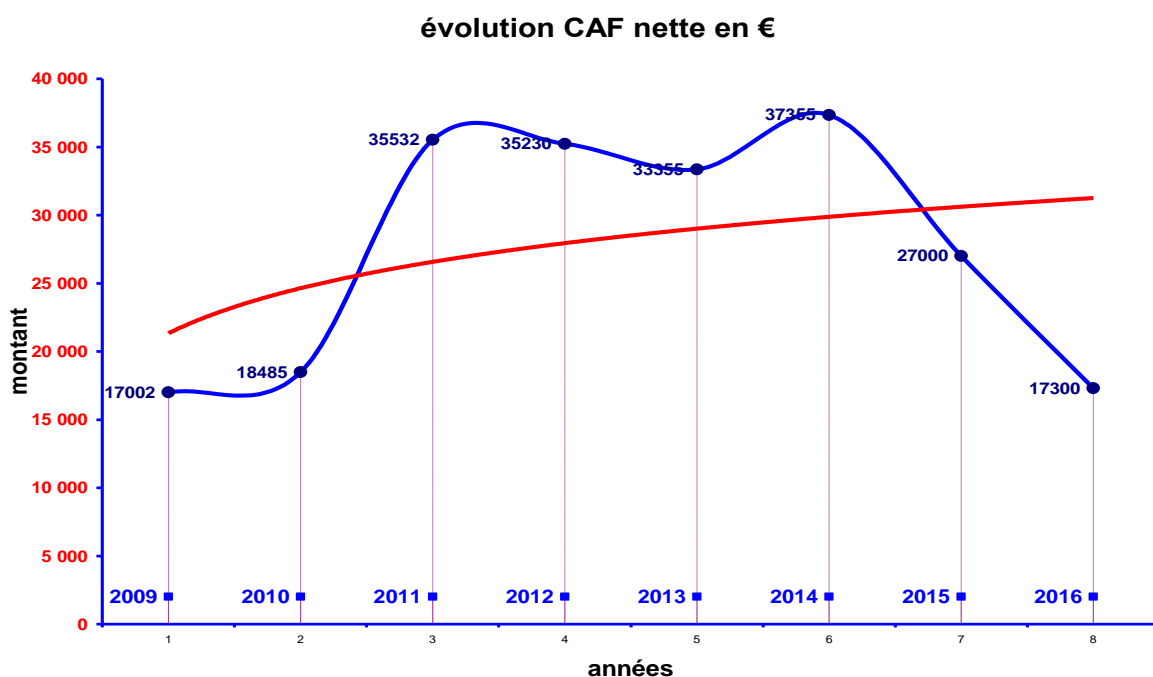
La convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 100 000 € arrive à échéance le 10 avril 2017 et doit être reconduite.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 €.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

11 COMMENTAIRES DES RESULTATS BUDGETAIRES

Pauline Caro Conseillère municipale/commission finances



- La CAF

La CAF de la commune est en baisse en 2016 pour plusieurs raisons :

- la rénovation des portes de l'église n'a pu être inscrite en dépenses d'investissement ; la dépense a donc été inscrite en fonctionnement pour un montant de 4 093 €
- Un emprunt relais a été contracté le 6 octobre 2015 pour un montant de 150 000 € et a généré des frais financiers plus importants (2 568 € d'intérêts pour 2016).
- Pour la troisième année consécutive, les dotations de l'état connaissent une baisse de 3000€ (9000€ de dotation en moins sur les 3 dernières années).

- L'endettement de la commune

Deux emprunts, contractés en 2002 et en 2007, sont toujours en cours. Les montants des capitaux restant dus à fin 2016 s'élèvent à respectivement à 5 500€ et 25 800€.

L'emprunt contracté en 2002 prend fin en novembre 2017.

Pour financer les investissements immobiliers et la construction de la caserne des pompiers à Brasparts, la commune a contracté un nouvel emprunt d'un montant de 150 0000 €, à un taux de 1.31% auprès du crédit agricole pour une durée de 20 ans. L'annuité de 8 712€ sera couverte par la location des biens immobiliers (maison cloarec et 2 ty coz). En effet, les loyers annuels attendus s'élèvent à 10 680€.

- Les investissements à venir

Les prochains investissements de la commune sont principalement orientés vers les opérations d'aménagement d'un cheminement le long de la RD 14, des études en vue de la rénovation de la mairie en MAM et de la salle polyvalente, de la rénovation de l'école. (750k€ en budget d'investissement pour 2017).

- La fiscalité communale

Dans ce contexte, nous proposons d'augmenter la taxe communale du Foncier non bâti de 1 point ; les nouveaux taux appliqués resteraient conformes aux taux appliquées dans les communes de la strate 250/500 habitants proposant les mêmes services (agence postale, école ...).

Marie-Claire Cariou Adjointe au Maire/commission école

Les effectifs sont stables et seront entre 35 et 40 à la rentrée prochaine. La qualité de l'enseignement, des activités, du personnel enseignant et communal, l'implication des parents d'élèves dans la vie de l'école donnent à notre école des atouts indéniables pour attirer de nouveaux élèves.

Les T.A.P sont gérés de main de maître par Catherine et Véronique qui savent proposer diverses activités avec l'appui d'intervenants extérieurs.

L'A.P.E est très efficace et très soudée; elle sait bien intégrer les nouveaux parents et les impliquer dans les activités proposées. Elle aide aussi financièrement les activités proposées par les enseignantes.

Jean Marc Clost Adjoint au Maire Commission Voirie Réseaux Bâtiments

La commune a bénéficié au cours de ces dernières années de tous les effacements de réseaux possibles, tous ces aménagements sont maintenant terminés même au-delà du bourg.

Dans la continuité nous réaliserons le cheminement pétons d'un côté et de l'autre un aménagement en places de stationnement le long de la RD14, depuis le panneau d'agglomération côté Ty Jaffré jusqu'à Roch Ven , la mise aux normes au niveau de l'abri bus avec quai pour un accès handicapé et un aménagement côté parking du Relais au retour des bus scolaires pour un montant de 80 000€ subventionné à 50%

En 2018 nous aurons l'obligation de revoir la mise à niveau de la voirie qui fatigue (faïençage, affaissement) principalement dans l'agglomération, et suite à une demande des riverains du village de Pen Huil Bian, la réfection de la chaussée, identique au village de Pen Huil Vras

Nous avons opté pour l'installation d'une borne de recharge des véhicules électriques sur le parking du Relais avec 2 places de stationnement réservées, installation prévue en Juin, cet aménagement est entièrement pris en charge par le SDEF.

Suite à des analyses non conformes (Chlorure de vinyle) sur le réseau de distribution d'eau, le syndicat de Kerbalaen a décidé de l'installation d'une purge à Coat Caer actionnée régulièrement pour éliminer ces désagréments.

12 ECOLES DE LANNEDERN ET LE CLOITRE PLEYBEN : SUITES DE LA REUNION DU 7 MARS

MARIE-CLAIRE CARIOU Adjointe

La réunion avec le Sous-Préfet,

Elle s'est déroulée le 7 mars en Sous-Préfecture en présence de Monsieur le Sous-Préfet, de sa Secrétaire, de son Attaché, de Madame Lombardi Inspectrice d'Académie, de Messieurs Scillard et Bock Inspecteurs de Circonscription, du Maire du Cloitre et de son adjointe, de Georges et de moi-même.

En entrée en matière, après un exposé sur les écoles rurales, Monsieur le Sous-Préfet annonce qu'un RPI à 4 classes n'est pas à envisager. L'Inspectrice d'Académie complète ses propos par : « c'est l'académie qui décide en fonction de ses disponibilités hors degré de seuil du nombre d'élèves. L'Académie ne tient pas compte de dispositions qui sont celles du passé ».

La proposition de l'I.A est un R.P.I à 3 classes sur 1 ou 2 pôles. L'école du Cloitre ne peut pas rester avec ses 2 classes. Une classe bien équilibrée c'est un avantage vis-à-vis de tous. Le sous-préfet persiste en évoquant qu'il ne faut surtout pas s'orienter à contre-courant. L'I.A termine en expliquant qu'il faut s'adapter en souplesse et surtout pas de solution compliquée avec une vision lointaine et des probabilités qui ne tiennent pas.

La balle est dans leur camp.

Pour nous cela ne change rien, il n'y aura pas de déplacement de nos élèves.

13 CONVENTION DE MISE A DISPOSTION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE AUPRES DU SERVICE ETAT CIVIL DE LA MAIRIE DE PLEYBEN (service des cartes nationales d'identité)

Le ministère de l'Intérieur a engagé une vaste réforme de la délivrance des titres, qui s'appuie notamment sur une utilisation accrue des moyens de communication moderne (pré-demandes sur internet). Le Finistère est l'un des Départements test de l'échelon National.

Ainsi depuis le 1er décembre 2016, les usagers qui solliciteront une carte nationale d'identité devront se présenter auprès des mairies équipées du dispositif spécifique. Au niveau du Centre Finistère, les seules mairies équipées d'un tel dispositif sont : **Pleyben**, Châteaulin, Crozon, Châteauneuf du Faou, Huelgoat et Carhaix

Les autres communes non équipées ne pourront plus délivrer les cartes nationales d'identité.

L'organisation mise en place au sein de la mairie de Pleyben, prévoit une prise de rendez-vous pour la création et pour le retrait de la carte. Des ½ journées sont réservées : lundi Après-midi, Mercredi après-midi et Vendredi matin, à raison de 45 minutes par dossier de création. Travaux réalisés par 3 agents à Pleyben.

Aujourd'hui, les services de la mairie de Pleyben sont submergé et pendant ce temps du retard s'accumule dans le travail de leurs agents.

La commune de Pleyben propose de conventionner avec la commune de Lannédern pour une mise à disposition de la secrétaire de mairie à raison d'une ½ journée par semaine (voire 2 demi-journées pendant les congés de nos agents).

Il est proposé de délibérer pour accepter cette mise à disposition :

- à compter du 1^{er} mars 2017
- pour une durée de 1 trimestre renouvelable
- à raison 4 heures par semaine
- pour les fonctions administratives de création et de remise des Cartes nationales d'identité
- moyennant un paiement à la commune de Lannédern du temps réellement effectué multiplié par un taux horaire proposé par la commune de Lannédern (incluant rémunération et charges sociales) soit 20 €/heure.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

14 NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

Suite à la mise à disposition de la secrétaire de mairie à la commune de Pleyben, les nouveaux horaires de la mairie au public sont les suivants :

- Lundi : 9h00-12h30 et 13h30-17h00
- Mardi : 9h00-12h30 et 13h30-17h00
- Mercredi : 9h00-12h30- **après-midi permanence de la secrétaire à Pleyben**
- Jeudi : 9h00-12h30- **présence de la secrétaire à lannédern mais mairie fermée au public**
- Vendredi : 9h00-12h30- **présence de la secrétaire à lannédern mais mairie fermée au public**

15 NOM DE BAPTEME DE LA SALLE CULTURELLE

Intervention de Mme Emilie LE ROUX : proposition de nom pour la salle culturelle :

Jean Paul Kermarrec : écrivain finistérien

16 ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 23 AVRIL ET DU 7 MAI 2017 : ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

Horaires	De 8h00 à 10h30	De 10h30 à 13h00	De 13h00 à 15h30	De 15h30 à 18h00
Président	MAIRE	BRIGITTE LE PAPE	JEAN MARC CLOST	PAULINE CARO
Assesseur	FRANCK LEOSTIC	EMILIE LE ROUX	STEPHANE COCHENNEC	MARIE CLAIRE CARIOU
Assesseur	PASCAL PUSNEL	SABRINA FAVENNEC	ANCIEN ELU	PATRICK ROUDOT

LES SCRUTATEURS AUX 1^{er} et 2nd TOURS

TABLE DE DEPOUILLEMENT :

- MAIRE
- PAULINE CARO
- JEAN MARC CLOST
- PASCAL PUSNEL

TABLE DE COMPTAGE :

- MARIE CLAIRE CARIOU
- PATRICK ROUDOT
- STEPHANE ROLLAND
- STEPHANE COCHENNEC

Secrétaire de mairie : PV, gendarmerie et préfecture

17 LES ARTICLES DU PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL 15 avril 2017

EDITO : Le relais par Florence Le Bec

ECOLE : article par Marie relatif à l'intervention de l'Aleco

Patrice Conan et Robert Cariou : l'agriculture de 1950 à nos jours

Emilie : salle culturelle future appellation et emblème

Franck : nouvelles activités arrée détente dans la halle

Assainissement et déchets

Mission archivage

18 INTERVENTION DE M.LE MAIRE analyse de l'année écoulée et perspectives

- Après quelques mois d'interruption le commerce Le Relais offre ses services. Il nous a fallu beaucoup de persévérance puis une dizaine d'entretiens pour être convaincus que nous avons une vraie chance d'engager des gérants ayant fait leurs preuves et reconnus en tant que voisins. Nous les encourageons pour redonner cette qualité de vie au village qui s'atténuait graduellement.
- Les associations décomplexées qui offrent un éventail large et varié d'activités, avec maintenant l'activité culturelle qui va investir la salle d'exposition
- Défendre ma commune dans la CCPCP, je m'y emploie avec le devoir d'en tirer le meilleur tant en financements qu'en reconnaissance. Notre mécontentement a été entendu.
- Dans les conditions des recettes générales une partie est de plus en plus indéterminée voir conditionnée par la loi et par le bon vouloir du conseil communautaire. Nous sommes une commune rurale qui dispose de tous les services fondamentaux et indispensables à la population. De nombreuses communes se sont démobilisées dans le but simpliste de maintenir un excédent de fonctionnement aisé. Elles se sont séparées de services majeurs. Nous avons de nombreux projets structurants en attente, ils verront le jour, nous continuerons à réguler nos finances avec détermination en sollicitant encore et encore les détenteurs des fonds et des ressources

19 QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00